



Que réserve l'avenir à l'industrie sucrière belge ? Notre objectif commun : le maintien du régime actuel.

Mi-mars 2012, la Confédération des Betteraviers Belges (CBB) a exprimé via un document son point de vue sur la proposition de la Commission européenne de ne pas prolonger l'actuelle politique en matière de sucre après le 30 septembre 2015. Cette position, également partagée par la Raffinerie Tirlemontoise et l'Agrofront (ABS, Boerenbond et la FWA), plaide quant à elle pour la prolongation de l'actuelle organisation commune du marché du sucre, et ce pour plusieurs raisons. En effet, la politique de quotas offre une garantie pour le maintien de la production sucrière en Europe et en Belgique, et empêche également une trop forte dépendance de l'Union européenne (UE) par rapport au marché mondial. De plus, ce système garantit notamment au consommateur et à l'industrie utilisatrice de sucre une disponibilité suffisante en sucre, la sécurité du revenu pour les betteraviers et un certain aperçu de l'industrie sucrière.

Par le biais du document de la CBB, l'industrie sucrière belge réitère sa demande de maintien du règlement sucrier actuel jusqu'en 2020 au moins, avec une évaluation approfondie en 2019. Cette demande est également soutenue par tous les betteraviers européens. C'est ce qu'a fait savoir la Confédération Internationale des Betteraviers Européens (CIBE).

Depuis le traité de Lisbonne, la procédure de codécision s'applique. Ce qui veut dire qu'il faut soumettre la proposition de la Commission au Parlement européen et au Conseil européen. La proposition actuelle doit donc encore parcourir un long trajet de concertation, avec une décision qui devrait tomber dans le courant de 2013. Nous continuerons à suivre ce dossier de très près avec nos partenaires.